

ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉ DU NUMÉRIQUE

Paris, le **17 JUIN 2019**

à

Monsieur Luc Rousseau,
Vice-président du Conseil Général
de l'économie, de l'industrie, de
l'énergie et des technologies

La transformation numérique de l'Etat est l'un des leviers principaux du programme de modernisation et de transformation de l'action publique engagé par le gouvernement en 2017. Cette transformation, qui concerne autant l'environnement de travail des agents publics que les services numériques offerts au public, nécessite fréquemment des travaux menés en mode projet, pour produire les nouveaux outils numériques nécessaires à ces évolutions.

La conduite de ces projets, au-delà des choix techniques, pose des questions organisationnelles, de mobilisation de ressources humaines et de gestion budgétaire. En effet, les effectifs, les budgets et le mode d'organisation des administrations sont aujourd'hui conçus pour leur permettre d'effectuer les missions permanentes qui leur sont confiées. Ce cadre n'apparaît plus assez adapté à la mobilisation rapide de compétences et d'agents issus d'administrations ou d'établissements publics divers pour réaliser un projet numérique conduit par une administration tierce. En particulier, dans la logique de gestion actuelle, il n'existe de fait aucune incitation réelle pour un manager public à permettre à un agent de sa structure de contribuer au projet d'une autre structure.


Pour assurer une transformation numérique forte de l'Etat, il est nécessaire de disposer d'un système simple et innovant qui permette la réalisation rapide d'un projet informatique, système à la fois sécurisé pour les agents et incitatif pour les structures.

Nous souhaitons vous confier une mission afin de proposer un système de « troc de compétences », équitable et très agile, permettant des mobilités d'agents publics, à temps partiel ou à temps plein, pour une durée courte correspondant à la réalisation d'un projet ou d'une étape d'un projet, et rétribuant les administrations d'origine de ces agents, par exemple en leur permettant de bénéficier, en retour, d'un droit de tirage d'appui pour leurs propres projets.

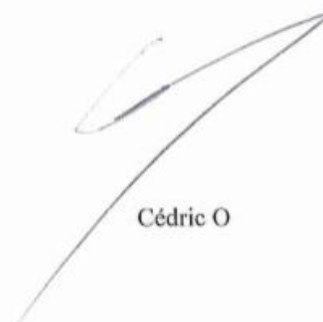
La mission formulera des recommandations précises pour permettre des prises de décision déconcentrées, avec effet très rapide et compensation, le cas échéant par un système de monnaie administrative numérique, tout en permettant de favoriser le déroulé de carrière des agents qui participent à la mobilisation interministérielle. Si nécessaire, vous préciserez les modifications à apporter aux plans réglementaire et, législatif, aux règles de gestion tant des agents que de la comptabilité publique. En liaison avec la Direction interministérielle du numérique, et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), en charge de la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'Etat, vous pourrez proposer une phase expérimentale dès 2019, qui permettra de mieux définir ce cadre souple de renforcement de la transformation numérique de l'Etat.

Vous pourrez solliciter, pour la réalisation de cette mission, le concours de la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information de l'Etat, de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, de la Direction générale des finances publiques, de la Direction du budget, de la Direction interministérielle à la transformation publique ainsi que du secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Nous souhaitons pouvoir disposer de premières propositions sous six semaines et de votre rapport dans un délai de trois mois.



Gérald DARMANIN



Cédric O